

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

---

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE  
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1341)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par  
M. Clément, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Substituer aux mots : « et pratiques d' », les mots : « où sont pratiquées des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.